



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 novembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 132 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

## Prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des chapitres 2, 17, 18, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F, 28G, 29 et 36

### Neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des chapitres 2, 17, 18, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F, 28G, 29 et 36 concernant la continuité des opérations (A/64/472). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Le rapport du Secrétaire général a été soumis en application du paragraphe 16 de la section III de la résolution 63/268, dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 une proposition dûment justifiée concernant les ressources nécessaires, au titre des postes et des autres objets de dépense, pour les activités en cours relatives à la continuité des opérations.

3. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 ne prévoyait pas de crédits pour le financement des propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/64/472). **À ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 9 de sa résolution 62/236, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour lui présenter à l'avenir dans le projet de budget-programme un tableau aussi exhaustif que possible des prévisions de dépenses de l'Organisation. Le Comité**



a également souligné la nécessité d'inclure dans le projet de budget-programme des prévisions sur les dépenses que l'on pouvait planifier au moment de l'établissement du budget (A/64/7, par. 10). Il estime que le Secrétaire général aurait dû fournir des prévisions préliminaires sur les ressources nécessaires pour la gestion de la continuité des opérations dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011.

## II. Observations générales

4. Le Comité consultatif rappelle qu'un petit Groupe de la continuité des opérations a été créé en 2007 à la suite d'une décision prise par l'Équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise. Le Groupe, qui est rattaché au Bureau des services centraux d'appui, est chargé de veiller à la viabilité des plans de continuité des opérations du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des commissions régionales et de coordonner une approche commune au sein des organismes des Nations Unies sis à New York. Il compte actuellement trois postes de temporaire (le chef du Groupe, un spécialiste de la gestion de la continuité des opérations et un assistant administratif).

5. Jusqu'à présent, le Groupe de la continuité des opérations a été financé en vertu du pouvoir discrétionnaire conféré au Secrétaire général par la résolution 60/283 de l'Assemblée générale. Par ailleurs, en juin 2009, consécutivement à l'épidémie de grippe A (H1N1), le Secrétaire général, usant du pouvoir discrétionnaire que l'Assemblée lui accordait dans ladite résolution, a demandé au Comité consultatif de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant total de 8 190 000 dollars pour des activités visant à assurer la continuité des opérations en cas de pandémie. En attendant la présentation du rapport demandé par l'Assemblée dans sa résolution 63/268, le Comité a donné son assentiment pour un montant ajusté de 6 133 900 dollars de dépenses au titre des activités menées en 2009 en vue du maintien de la continuité des opérations, y compris en prévision d'une pandémie, de sorte que le Secrétaire général puisse prendre les dispositions voulues pour que diverses composantes du Secrétariat, y compris les bureaux hors Siège et les commissions régionales, se mobilisent de manière à préserver les fonctions essentielles.

6. S'étant enquis du montant global des dépenses qui ont été engagées jusqu'à présent au titre des activités liées aux plans de continuité des opérations et à la préparation aux pandémies, le Comité consultatif a été informé que 3,8 millions de dollars avaient été décaissés au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Pour l'exercice 2008-2009, à la fin du mois de septembre 2009, les dépenses se chiffraient à 2,5 millions de dollars par rapport à un total de 8,5 millions de dollars que le Secrétaire général était autorisé à engager en vertu de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale. Le Comité a également été avisé qu'une part importante des ressources approuvées serait sans doute utilisée d'ici à la fin de l'exercice, en particulier celles allouées pour les médicaments et d'autres fournitures médicales, mais que l'on s'attendait à réaliser un certain nombre d'économies dont il serait rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009, actuellement en préparation.

7. Le rapport du Secrétaire général contient des informations sur les activités relatives à la continuité des opérations et la planification connexe dans les secteurs

privé et public (A/64/472, par. 17 à 19). Il donne également des indications sur les mesures que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont prises à ce sujet (ibid., par. 20 à 22). À sa demande, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information sur l'ampleur des programmes de continuité des opérations établis par d'autres organisations et les ressources mises à disposition pour leur exécution (voir annexe I).

8. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général définit la continuité des opérations comme un processus de gestion qui renforce l'aptitude d'une organisation à faire face à des risques et à maintenir à un niveau minimum convenu la continuité de ses opérations essentielles après des événements perturbateurs et par lequel on s'assure que l'impact de ces événements sur l'Organisation est réduit au minimum. Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que la gestion de la continuité des opérations comprenait cinq étapes principales : a) définition de principes directeurs; b) évaluation des risques; c) détermination des fonctions critiques et analyse de l'impact sur les opérations; d) élaboration d'une stratégie d'atténuation; et e) mise en place, essai et actualisation du plan (A/64/472, par. 11 à 16).

9. À cet égard, le rapport du Secrétaire général rend compte des progrès réalisés à ce jour au Secrétariat à New York, dans les bureaux extérieurs et dans les commissions régionales. Il contient également des informations sur la collaboration et la coordination avec les divers organismes, fonds et programmes, ainsi qu'une description de la structure de gestion des crises de l'ONU (voir A/64/472, sect. III). Le Comité consultatif rappelle que la structure de gestion des crises de l'ONU est dirigée par le Département de la sûreté et de la sécurité et le système des responsables désignés pour les questions de sécurité dans les bureaux extérieurs et les missions. Au Siège, cette structure est dirigée par l'Équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise, présidée par le Chef de cabinet, qui prend les décisions, et la Cellule de gestion des crises, présidée par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, qui est le responsable opérationnel. La Cellule de gestion des crises déclencherait le plan de gestion de crise dès l'apparition de celle-ci, dans le but de protéger le personnel et les biens de l'Organisation. Si la crise, par son ampleur, causait une grave interruption dans le fonctionnement de l'Organisation, la Cellule de gestion des crises, en consultation avec l'Équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise, déclencherait le plan de continuité des opérations de façon à maintenir les fonctions essentielles. Le Comité note que le plan de continuité des opérations ne se fonde pas sur différents scénarios; il adopte une approche multirisques, exposant de façon détaillée les activités essentielles à réaliser en cas d'événement perturbateur afin de stabiliser et de poursuivre les fonctions essentielles de l'Organisation.

10. Le Comité consultatif relève également que des progrès considérables ont été accomplis depuis la création du Groupe de la continuité des opérations en 2007. Une déclaration de principes a été adoptée et l'ensemble des départements du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des commissions régionales ont désigné des coordonnateurs. Tous les départements et bureaux ont procédé à une évaluation des risques. Le Groupe les a aidés à déterminer les processus critiques, les membres du personnel qui jouent un rôle essentiel dans ces processus, et les dossiers et les applications informatiques connexes qui ont une importance vitale. Les départements et les bureaux sont actuellement en train d'élaborer des stratégies

visant à atténuer l'impact de différents risques. Cela dit, il reste un certain nombre de tâches à accomplir en ce qui concerne la mise au point de stratégies d'atténuation des risques, l'analyse des incidences sur les opérations en collaboration avec le Bureau des technologies de l'information et des communications, la validation de la définition des priorités relatives aux processus opérationnels au niveau des départements, la formation des cadres et des autres fonctionnaires pour assurer l'acquisition des compétences nécessaires au maintien des processus essentiels, et la mise à l'essai des plans de continuité des opérations et leur tenue à jour (voir également A/64/7/Add.9, par. 42 à 45).

11. La section IV du rapport du Secrétaire général décrit les mesures qui ont été prises pour faire face à l'épidémie de grippe causée par le virus A (H1N1) au deuxième trimestre de 2009. Le Comité consultatif note qu'un exercice de simulation a été organisé au Siège et que le plan de préparation à une pandémie a été ensuite révisé et actualisé. Une stratégie de télétravail a par ailleurs été mise en place pour l'ensemble des fonctionnaires occupant des postes essentiels afin qu'ils puissent travailler à distance grâce à la technologie Citrix. Le Groupe de la continuité des opérations est le coordonnateur désigné pour les plans de continuité des activités et, dans le cadre des interventions organisées à l'échelle du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie de grippe, il joue un rôle actif dans la structure de gestion des crises existante, chargée de définir et de coordonner ces interventions. Dans ce contexte, des liens directs ont été établis avec les autorités municipales, de l'État et fédérales du pays hôte pour assurer une étroite coordination et une bonne harmonisation avec les actions menées aux niveaux correspondants. **Le Comité réaffirme qu'il est essentiel que l'ONU coopère avec les autorités du pays hôte dans tous les lieux d'affectation afin de pouvoir mettre en place, de manière coordonnée, un dispositif efficace en prévision de perturbations éventuelles et il encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens.**

12. La problématique de la reprise après sinistre et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans ce contexte est examinée aux paragraphes 23 à 28 du rapport du Secrétaire général (A/64/472). Comme indiqué dans ce rapport, les fonctions assumées par le Groupe de la continuité des opérations ont trait à l'établissement de plans qui visent à assurer le maintien des fonctions essentielles de l'Organisation en toutes circonstances en mettant l'accent sur le processus de gestion, notamment la formation des cadres et du personnel, plutôt que sur l'infrastructure, tandis que le programme de reprise après sinistre porte sur les préparatifs liés au rétablissement du fonctionnement de l'infrastructure et des services informatiques après une perturbation. La reprise après sinistre est un élément clef pour la continuité des opérations, ou un volet de la gestion des crises, – mais pas un équivalent. Par conséquent, les plans relatifs à la continuité des opérations englobent la reprise après sinistre, mais leur portée est beaucoup plus vaste.

13. Comme l'indique le Secrétaire général, le Groupe de la continuité des opérations travaille en collaboration étroite avec le Bureau des technologies de l'information et des communications dans deux domaines : le premier a trait au classement des systèmes essentiels et non essentiels du Secrétariat qui s'inscrit dans le cadre de l'analyse des incidences sur les opérations et le second à la mise en place de capacités de télétravail, qui constitue une mesure d'atténuation prévue dans le

plan de continuité et pour laquelle le Bureau apporte un appui (A/64/472, par. 26 et 27).

14. Le Comité consultatif relève que, en application de la résolution 63/262 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présentera des propositions à la soixante-cinquième session sur un dispositif unifié de reprise après sinistre pour les systèmes informatiques du Siège de l'ONU, des bureaux extérieurs, des commissions régionales, des missions de maintien de la paix et des missions politiques, du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Dans son rapport sur les progiciels de gestion des contenus et de la relation client et la proposition relative à un plan unifié de continuité des opérations et de reprise après sinistre (A/64/477, sect. III), le Secrétaire général présente un ensemble de principes et un cadre pour le dispositif unifié susmentionné. **Les commentaires et observations que le Comité a formulés à ce sujet figurent dans son rapport sur les technologies de l'information et des communications (voir A/64/7/Add.9).**

15. Les crédits demandés dans le rapport du Secrétaire général sur la continuité des opérations (A/64/472) pour le Bureau des technologies de l'information et des communications (chapitre 29 du projet de budget-programme) doivent permettre de financer des mesures pour atténuer les risques liés à l'éventualité d'une pandémie au cours du présent exercice biennal, à savoir le maintien de l'appui requis pour l'infrastructure de télétravail au Siège et pour les réunions virtuelles de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général (voir par. 29 ci-dessous). En ce qui concerne les ressources demandées pour le télétravail – une des quatre grandes stratégies permettant d'atténuer les risques en matière de continuité des opérations –, le Comité consultatif a été informé que l'on considérerait qu'il valait mieux inclure la présentation correspondante dans le rapport susmentionné. **Le Comité a reçu l'assurance que le rapport que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général (voir par. 14 ci-dessus) tiendrait compte des investissements dans l'infrastructure de télétravail tant au Siège que dans les bureaux extérieurs.**

16. Aux paragraphes 54 à 58 de son rapport (A/64/472), le Secrétaire général donne des précisions sur le projet de programme de travail établi pour l'exercice biennal 2010-2011 aux fins de l'application des mesures relatives à la continuité des opérations. Il indique que ce programme, qui repose sur les vues de l'Assemblée générale, telles qu'elles sont exprimées dans sa résolution 63/268, met l'accent sur la coordination des stratégies de continuité des opérations dans tous les organismes des Nations Unies, le partage et l'exploitation, à l'échelle du système, des enseignements tirés et des pratiques optimales, et l'adoption d'une méthode systématique qui sera appliquée pour les opérations de maintien de la paix et les interventions humanitaires sur le terrain. **Le Comité consultatif réaffirme l'importance d'une approche coordonnée avec toutes les parties prenantes pour une action globale efficace qui permettra d'atteindre les objectifs visés en matière de continuité des opérations.**

### III. Ressources nécessaires

17. Selon les prévisions du Secrétaire général, le montant brut des ressources nécessaires aux activités de planification et de gestion des plans de continuité des

opérations pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 9 786 800 dollars (montant net : 9 423 300 dollars). Sur ce total, 2 301 200 dollars concernent les dépenses de personnel et 7 485 600 dollars concernent des objets de dépense autres que des postes. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/64/472) contient un état récapitulatif de toutes les dépenses, par objet de dépense, et le tableau 2 indique la répartition des ressources demandées par chapitre du budget.

18. Le montant de 2 301 200 dollars demandé pour les postes couvre les dépenses afférentes aux 17 postes indiqués dans le projet d'organigramme qui figure à l'annexe du rapport du Secrétaire général (A/64/472). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur ces 17 postes qu'il est proposé de créer, 12 sont actuellement financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vertu du pouvoir discrétionnaire conféré au Secrétaire général par la résolution 63/283 de l'Assemblée générale (voir annexe II). Il a également été avisé que 11 d'entre eux étaient pourvus et qu'une procédure de recrutement était en cours pour le douzième (voir par. 23 ci-dessous).

**19. Les recommandations formulées ci-dessous par le Comité consultatif précèdent du constat de l'importance qu'il y a à renforcer la capacité de planification de l'Organisation pour faire face à l'éventualité d'une pandémie ou à d'autres problèmes liés à la continuité des opérations, ainsi que de la nécessité de sensibiliser toutes les parties concernées aux responsabilités qu'elles doivent assumer à cet égard dans le cadre de schémas culturels appropriés. Le Comité constate également que, si l'on est parvenu à mettre en place un certain nombre d'éléments pour un dispositif opérationnel, il reste des progrès à faire sur le plan de la coordination et d'autres tâches importantes à accomplir, comme indiqué dans le programme de travail qui figure dans le rapport du Secrétaire général. Le Comité recommande d'approuver la création de huit postes à titre temporaire pour l'exercice biennal 2010-2011 (sur les 17 postes demandés). Selon lui, il conviendrait d'évaluer le dispositif de continuité des opérations à la fin de cet exercice et de présenter un rapport de situation indiquant ce qui aura été accompli et comment les tâches, les responsabilités et les consignes opérationnelles auront été intégrées dans les structures administratives et les organigrammes existants.**

## **A. Recommandations concernant les postes**

20. Quatre nouveaux postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] sont demandés pour le Groupe de la continuité des opérations du Bureau des services centraux d'appui (chapitre 28D du projet de budget-programme pour 2010-2011) afin d'assurer la viabilité des plans de continuité des opérations du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des commissions régionales en cas de pandémie et autres situations d'urgence et afin de coordonner l'élaboration de ces plans avec les organismes des Nations Unies à New York. Ces postes sont les suivants :

- a) Un poste P-5 pour le chef du Groupe qui assurerait l'encadrement et la direction générale;
- b) Un poste P-4 pour un spécialiste de la continuité des opérations qui serait chargé de mettre en œuvre la stratégie et la politique définies dans ce domaine;

c) Un poste P-3 pour un formateur en continuité des opérations chargé de concevoir des directives, des modèles et des outils appropriés pour un contrôle régulier des dépenses et des activités de préparation aux pandémies;

d) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif qui fournirait un appui au Groupe pour les tâches administratives et autres.

21. Le Comité consultatif note que trois des postes demandés [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)] sont actuellement financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) (voir par. 18 ci-dessus). **Le Comité recommande d'approuver trois des quatre postes temporaires demandés pour l'exercice biennal 2010-2011 : celui de chef du Groupe (P-5), celui de spécialiste de la continuité des opérations (P-4) et celui d'assistant administratif [G(AC)]. En revanche, il recommande de ne pas approuver le poste demandé pour un formateur en continuité des opérations (P-3), considérant que les fonctions correspondantes devraient être assurées au moyen d'un redéploiement et des instruments dont on dispose pour la diffusion d'informations. Il estime également que, étant donné le rôle qu'il joue dans la coordination avec toutes les entités des Nations Unies, y compris les bureaux hors Siège et les commissions régionales, il faudrait envisager de rattacher le Groupe de la continuité des opérations au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion.**

22. Cinq nouveaux postes [1 P-5, 2 P-4, 1G(1°C), 1 G(AC)] sont demandés pour la Division des services médicaux au chapitre 28C (Bureau de la gestion des ressources humaines), comme suit :

a) Un poste P-5 de médecin principal pour un spécialiste de la santé publique et des maladies infectieuses qui assurerait la coordination à l'échelle du système;

b) Un poste P-4 de médecin pour un spécialiste de la santé publique et des maladies infectieuses qui serait chargé de fournir un appui technique et des apports à toutes les activités entreprises par la section de la santé publique et des maladies infectieuses qu'il est proposé de créer au sein de la Division, notamment dans le domaine de la préparation aux pandémies;

c) Un poste P-4 de fonctionnaire de la santé publique qui serait chargé de coordonner et d'administrer les activités de la section susmentionnée;

d) Un poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) pour une infirmière de santé mentale qui serait chargée d'aider à élaborer et mettre en œuvre un plan antisinistre pour la prise en charge des troubles psychologiques consécutifs à des traumatismes organisationnels;

e) Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour une infirmière agent sanitaire qui serait chargée d'appuyer les travaux de la section susmentionnée en ce qui concerne la mise en œuvre de stratégies de promotion de la santé et de prévention en matière de santé publique.

23. Le Comité consultatif a été informé que deux des postes demandés étaient actuellement financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) : le poste P-5 pour lequel une procédure de recrutement est en cours et le poste P-4 qui est actuellement pourvu. Il relève néanmoins que les demandes de postes formulées pour la Division des services médicaux ne sont pas

directement liées à la continuité des opérations, mais la conséquence d'un processus de réforme et de recentrage du programme de travail de la Division qui a eu lieu après la présentation des prévisions de dépenses au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité a été informé que, en dépit du fait que l'ONU emploie un grand nombre d'agents médicaux (médecins et autres professionnels de la santé), il n'existe pas de politique globale pour les questions relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail et qu'on ne dispose pas non plus de ressources ou de structures qui permettraient de gérer, de suivre et d'épauler les personnels de santé disséminés dans le monde entier. **Le Comité estime qu'il faudrait présenter et justifier la nouvelle orientation du programme de travail, sa portée mondiale et les ressources connexes dans le cadre du projet de budget-programme du Secrétaire général. En conséquence, il recommande d'approuver un poste sur les cinq qu'il est proposé de créer, à savoir le poste P-5 de médecin principal pour un spécialiste de la santé publique et des maladies infectieuses.**

24. Un nouveau poste P-3 d'analyste des systèmes d'information est demandé au chapitre 2 du budget-programme (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) aux fins de la mise en œuvre du plan de continuité des opérations en ce qui concerne les systèmes essentiels fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour les services de conférence et de documentation destinés à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à d'autres organes, afin de couvrir les besoins en période de crise. **Tout en reconnaissant l'importance des fonctions correspondantes, le Comité consultatif recommande qu'elles soient assurées au moyen d'un redéploiement plutôt que par la création d'un poste supplémentaire.**

25. Un poste P-3 de médecin est demandé au chapitre 17 (Développement économique et social en Afrique) pour un fonctionnaire qui ferait office d'agent de liaison pour le Service médical des Nations Unies et assurerait la prestation de services pour tous les aspects médicaux de la préparation aux pandémies, y compris les secours aux victimes et les interventions en cas de stress traumatique. Le poste est actuellement financé au moyen des crédits affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et vient s'ajouter à l'effectif existant, à savoir deux médecins (1 P-5 et 1 P-4). **Le Comité consultatif recommande d'approuver ce poste.**

26. Six postes [1 P-4, 1 AN 4 G(AC)] sont demandés au chapitre 28F [Administration (Nairobi)], comme suit :

a) Un poste P-4 pour un coordonnateur qui serait chargé de superviser l'établissement, la coordination et la mise en œuvre du plan de préparation aux pandémies couvrant 14 000 fonctionnaires et les personnes à leur charge à Nairobi dans le cadre du dispositif relatif à la continuité des opérations;

b) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour un médecin qui aiderait à coordonner les activités médicales et, en cas de pandémie, soignerait les malades;

c) Un poste d'agent des services généraux (agent local) destiné à un assistant qui fournirait un appui administratif pour les activités relatives à la continuité des opérations;

d) Deux postes d'agent des services généraux (agent local) pour des infirmières qui seraient chargées d'accueillir et d'orienter les patients, de dispenser une formation sur les activités relatives à la pandémie et d'effectuer des visites à domicile;

e) Un poste d'agent des services généraux (agent local) pour un chauffeur, afin de renforcer les capacités du service des transports, notamment en prévision d'une grave pandémie.

27. Le Comité consultatif note que deux des postes demandés sont actuellement financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) : un poste d'administrateur P-4 et un poste d'agent des services généraux (agent local). Ayant demandé des précisions, il a été informé que, comme l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des services administratifs au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son plan de continuité des opérations a été établi en liaison avec ces deux organisations et comporte des dispositions pour leurs fonctions administratives essentielles. **Le Comité recommande d'approuver trois des six postes demandés au chapitre 28F [Administration (Nairobi)], à savoir le poste de responsable de la coordination pour la continuité des opérations (P-4), le poste de médecin (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'infirmière [agent des services généraux (agent local)].**

## **B. Recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes**

28. S'agissant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour l'exercice biennal 2010-2011, qui s'élèvent à 7 485 600 dollars, le Comité consultatif note qu'elles concernent en grande partie le télétravail et l'accès à distance pour le personnel et l'achat de produits médicaux et autres fournitures diverses à l'usage des fonctionnaires occupant des postes essentiels en prévision d'une pandémie éventuelle ou d'autres situations de crise : 3 226 700 dollars au titre des services contractuels; 1 173 700 dollars au titre du mobilier et du matériel, 871 600 dollars au titre des fournitures et des accessoires et 745 300 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement (A/64/472, tableau 1). La formule de télétravail est l'une des stratégies d'atténuation : elle permet aux fonctionnaires d'avoir accès en ligne aux applications et aux informations essentielles sans que la sécurité soit compromise, de sorte que l'Organisation puisse continuer à remplir ses fonctions critiques.

29. Les ressources prévues pour les services contractuels (3 266 700 dollars) concernent essentiellement des crédits d'un montant de 2 346 200 dollars qui sont demandés au chapitre 29 (Bureau des technologies de l'information et des communications) du projet de budget-programme. Le Comité consultatif note que ces crédits doivent être affectés à l'entretien de l'infrastructure de télétravail mise en place pour 1 100 fonctionnaires occupant des postes essentiels au Siège, au soutien de l'infrastructure requise pour les réunions virtuelles de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, à l'élargissement des systèmes de visioconférence et à la gestion des comptes Citrix et des licences d'accès (voir également par. 15 plus haut). Le montant global couvre également les

dépenses prévues pour le Bureau des services centraux d'appui au titre de l'achat de logiciels de gestion de l'information dans le cadre des dispositions primordiales prises pour assurer la continuité des opérations au Siège (300 000 dollars), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (175 100 dollars), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (114 000 dollars) et l'Office des Nations Unies à Nairobi (82 400 dollars). **Le Comité consultatif estime que certains des services prévus qui doivent être fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications et pour lesquels on demande des ressources supplémentaires rentrent déjà dans le cadre des attributions courantes du Bureau et pourraient être assurés avec les moyens dont il dispose. En conséquence, il recommande que les prévisions de dépenses du Bureau des technologies de l'information et des communications au titre des services contractuels soient ramenées à 1 845 200 dollars, soit une réduction de 500 000 dollars.**

30. Le montant indiqué sous la rubrique Mobilier et matériel (1 173 700 dollars) doit être affecté en grande partie à l'achat ou au remplacement de matériel informatique, d'applications et de licences afin d'assurer une capacité de fonctionnement en télétravail pour les principaux systèmes/applications et leur entretien et, partant, une continuité dans l'exercice des fonctions essentielles. Les ressources demandées sont destinées essentiellement au Bureau des technologies de l'information et des communications (407 300 dollars), à l'Office des Nations Unies à Vienne (231 500 dollars), à la Commission économique pour l'Afrique (112 400 dollars) et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (124 000 dollars).

31. Un montant de 871 600 dollars est demandé au titre des fournitures et accessoires, principalement pour financer l'achat de produits médicaux et autres fournitures diverses, telles que des réserves de nourriture et d'eau, à l'intention du personnel essentiel en prévision d'une pandémie ou d'autres situations de crise. Les ressources d'un montant de 745 300 dollars prévues au titre des frais généraux de fonctionnement sont destinées essentiellement au Bureau des services centraux d'appui pour couvrir les dépenses afférentes à l'informatique et aux communications (327 500 dollars), y compris un montant de 163 500 dollars pour la rémunération de services d'agents divers (électriciens, ingénieurs radio, techniciens de télévision, agents d'entretien) en cas de fermeture des locaux; 105 200 dollars pour la Commission économique pour l'Afrique; 100 000 dollars pour l'Office des Nations Unies à Genève; et 81 000 dollars pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. **S'agissant du montant prévu pour des services divers au titre des frais généraux de fonctionnement du Bureau des services centraux d'appui, le Comité consultatif considère que le Bureau devrait pouvoir assurer les services en question avec les moyens dont il dispose, dans le cadre de ses attributions courantes; en conséquence, il recommande de ramener les prévisions de dépenses à 164 000 dollars, soit une réduction de 163 500 dollars.**

32. **Vu les recommandations qui ont été faites aux paragraphes 21 à 27 ci-dessus au sujet des postes, il convient d'ajuster les dépenses opérationnelles connexes en conséquence. Les autres objets de dépense devraient également être ajustés à la baisse compte tenu des recommandations qui figurent aux paragraphes 29 et 31 ci-dessus.**

## Annexe I

### Dispositifs mis en place par d'autres organisations en vue d'assurer la continuité des opérations et ressources consacrées à ces dispositifs

<i>Organisation</i>	<i>Dispositif</i>
Banque mondiale	Service spécialisé chargé de la gestion de la continuité des opérations à long terme, doté de quatre postes à plein temps; allocation supplémentaire de 1,5 million de dollars pour le recrutement de consultants aux fins de l'analyse des incidences sur les opérations et pour l'achat d'un progiciel spécifique (utilisant le logiciel de reprise après sinistre MyCOOP); la Banque loue un site de secours pour 66 fonctionnaires occupant des postes essentiels.
FMI	Service spécialisé chargé de la gestion de la continuité des opérations à long terme; le FMI consacre un budget de 3 millions de dollars chaque année à la continuité des opérations; un plan de continuité a déjà été mis en place avec un progiciel (logiciel de reprise après sinistre MyCOOP); le Fonds loue également un site de secours pour 55 fonctionnaires occupant des postes essentiels.
Banque africaine de développement	Service spécialisé chargé de la gestion de la continuité des opérations à long terme, doté de deux postes à plein temps et d'un budget annuel de 1 million de dollars; des crédits lui ont également été alloués pour l'achat d'un progiciel spécifique.
Banque asiatique de développement	Service spécialisé chargé de la gestion de la continuité des opérations à long terme; allocation d'un crédit supplémentaire de 5 millions de dollars pour la création d'un site de remplacement et recrutement de consultants pour effectuer une analyse des incidences sur les opérations
UNICEF	Service spécialisé chargé de la continuité des opérations à long terme, doté de trois postes à plein temps; ce service s'est vu allouer un budget de 11 millions de dollars au cours des trois dernières années pour la mise en œuvre d'un plan de continuité; il a organisé des ateliers conjoints sur la continuité des opérations avec le concours du PNUD à l'intention de tous les bureaux de pays de l'UNICEF.

*Abréviations* : FMI, Fonds monétaire international; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

## Annexe II

**Postes financés au moyen des crédits affectés  
au personnel temporaire (autre que pour les réunions)  
en 2009 et postes demandés par le Secrétaire général  
pour l'exercice biennal 2010-2011 dans le document  
A/64/472 au titre de la continuité des opérations**

<i>Lieu</i>	<i>Postes actuellement financés au moyen des crédits affectés au personnel temporaire</i>	<i>Postes demandés dans le document A/64/472</i>
Bureau des services centraux d'appui (Groupe de la continuité des opérations), New York	1 P-5, 1 P-4, 1 G(AC)	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)
Bureau de la gestion des ressources humaines (Division des services médicaux), New York	1 P-5, 1 P-4	1 P-5, 2 P-4, 1 G(1 <sup>re</sup> C), 1 G(AC)
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, New York	–	1 P-3
Office des Nations Unies à Nairobi	1 P-4, 1 G(AL)	1 P-4, 1 AN (médecin), 4 G(AL)
Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba	1 P-3, 1 AN, 1 G(AL)	1 P-3
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Santiago	1 G(AL)	
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Beyrouth	1 G(AL)	
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>17</b>

*Abréviations* : G(AC), agent des services généraux (Autres classes); G(1<sup>re</sup>C), agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); AN, administrateur recruté sur le plan national; G(AL), agent local.